



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 9 JANVIER 2017 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.**

**Étaient présents :**

Monsieur Clarence Lévesque, Maire  
Monsieur Marcel Tremblay, conseiller numéro #1  
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro # 2  
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro# 3  
Madame Vanesza Chouinard, conseillère au siège numéro #5  
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro # 6

**ABSENT :**

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Clarence Lévesque, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

(10) Personnes sont présentes à la séance ordinaire

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.**

Le maire le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.  
Un court mot de bienvenue est prononcé par le nouveau maire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de décembre 2016.**
- 4. Adoption des comptes payés de décembre 2016.**
- 5. Rapport des travaux employés municipaux en décembre 2016**
- 6. Nomination du maire suppléant**
- 7. Poste de conseiller # 4 Vacant**
- 8. Mandat de concordance des règlements en urbanisme confié à la MRC de la Matanie.**
- 9. Parc inter-génération.**
- 10. Pénalité et amendes pour les exploitants de sablières et carrières.**
- 11. Emplois d'été 2017.**
- 12. Demande de soumissions pour l'année 2017.**
- 13. Salaire et avantages sociaux du directeur général 2017.**
- 14. Avis de motion salaires et allocations pour le Maire et**

**conseillers**

**15. Varia a) Nomination représentant au CDL Saint-Léandre**

**16. Période des questions**

**17. Levée de l'assemblée**

### **RÉSOLUTION 1701-01**

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et d'ajouter un point dans le varia 15 a) Nomination représentant au CDL de Saint-Léandre et de garder le varia ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **3- Adoption des procès- verbaux de décembre 2016.**

#### **RÉSOLUTION 1701-02**

Monsieur André Marcil, directeur général et secrétaire trésorier, dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 décembre et de la séance extraordinaire du lundi 5 décembre 2016, pour les budgets 2017, une dispense de lecture est faite car les membres du conseil municipal ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance ordinaire.

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'adopter le procès – verbal de la séance du lundi 5 décembre et de la séance extraordinaire du lundi 5 décembre 2016 sur les Budgets 2017 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **4- Adoption des comptes payés de décembre 2016.**

#### **RÉSOLUTION 1701-03**

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'adopter les comptes payés de décembre 2016 pour un montant de 31 965.07, ce montant représente les chèques numérotés # 1694 à # 1723 du compte bancaire de la Municipalité #14060.

Que ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s'ils sont ici au long. (Voir annexe 2016-12 déboursés)

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, André Marcil, \_\_\_\_\_, directeur général et secrétaire trésorier, certifie conformément à l'article 961, du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

### **5- Rapport des travaux employés municipaux de décembre 2016**

À titre d'information, il est discuté des travaux des employés municipaux pour le mois de décembre 2016, par Monsieur André Lagacé employé municipal de Saint-Léandre.

### **6- Nomination d'un Maire suppléant**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du

Québec le conseil municipal peut, en tout temps, nommer un ou des conseillers comme maire suppléant;

#### **RÉSOLUTION 1701-04**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimentement résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**DE** nommer le conseiller Monsieur Steve Castonguay à titre de maire suppléant;

**QUE** le conseiller Monsieur Steve Castonguay, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

**D'AUTORISER** le conseiller Monsieur Steve Castonguay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léandre, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce, en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec;

**QUE** le conseiller Monsieur Steve Castonguay siège au Conseil de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter Nomination d'un Maire suppléant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **7- Poste de conseiller # 4 vacant**

Monsieur André Marcil, dépose la lettre de démission au poste de conseiller # 4 de Monsieur Clarence Lévesque, suite au dépôt de mise en candidature au poste de maire reçue le vendredi 23 décembre 2016.

Le poste de conseiller # 4 de la Municipalité de Saint-Léandre est vacant.

#### **RÉSOLUTION 1701-05**

Il est proposé par madame Vanesza Chouinard et unanimentement résolu de laisser vacant le poste conseiller #4 jusqu'à la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 ou lors de la prochaine élection partielle si besoin selon les Lois et Règlements en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **8- Résolution sur la concordance des règlements en urbanisme confiée à la MRC de la Matanie**

Pour la participation de la Municipalité de Saint-Léandre à la concordance de ses règlements en urbanisme avec l'ensemble de la MRC de la Matanie à titre d'organisme responsable du dossier.

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus d'appliquer et de vérifier

l'application des différents règlements dans le domaine de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le département en urbanisme de la MRC de La Matanie, regroupant les municipalités de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane et le TNO Rivière-Bonjour;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Léandre doit, par résolution de son Conseil, mandater la MRC de la Matanie à titre de responsable de la concordance des règlements en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais reliés à la concordance seront assumés à même les budgets de la municipalité selon les coûts établies lors de la demande effectuée en 2016 pour la concordance effectuée par la MRC de la Matanie, aucun coût supplémentaire ne pourra être facturé à la municipalité de Saint-Léandre sans entente préalable et un suivi de l'évolution des coûts devra être produit régulièrement;

#### **RÉSOLUTION 1701-06**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Doris Saucier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Léandre accepte de participer à la concordance des règlements en urbanisme avec eux de la MRC de la Matanie;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Léandre mandate la MRC de La Matanie à titre d'organisme responsable, pour réaliser la concordance des règlements en urbanisme

**QUE** la résolution soit transmise à la MRC de La Matanie pour permettre à celle-ci de réaliser le projet de concordance des règlements en urbanisme rapidement en 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **9- Parc inter-génération**

#### **RÉSOLUTION 1701-07**

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu de demander une nouvelle soumission sur demande afin d'obtenir le coût du bois et le coût de fabrication auprès de fournisseurs locaux pour la construction du gazébo pour le parc inter-génération avant le printemps prochain au plus tard le ou vers le 21 mars 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **10- Pénalités et amendes pour les exploitants des sablières carrières St-Léandre**

**Selon :**

Loi 82 sur modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale dont la mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières.

### **RÉSOLUTION 1701-08**

Il est proposé par monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu d'autoriser l'envoi de pénalités et d'amendes aux exploitants de sablières et carrières n'ayant par produits les rapports selon les règlements en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **11- Emplois étudiant été 2017**

#### **RÉSOLUTION 1701-09**

Il est proposé par madame Vanesza Chouinard et unanimement résolu d'autoriser André Marcil, directeur général, secrétaire trésorier à déposer une demande pour trois emplois étudiants pour l'été 2017 avant le 20 janvier 2017 dans le cadre de la demande de subventions emplois été étudiant, selon les normes admissibles et prescrit par le gouvernement. Une demande d'aide financière salariale équivalent à 50% du salaire minimum est admissible pour les emplois d'aide administrative, technicien en urbanisme et aide- mécanicien pour l'été 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **12- Demande de soumissions pour l'année 2017**

#### **RÉSOLUTION 1701-10**

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de demander les soumissions pour tous les types de machineries tous les types de fournitures auprès des fournisseurs locaux et régionaux pour l'année 2017, indiquant un avertissement que la municipalité peut refuser la soumission à tous les soumissionnaires si celui-ci doit un montant à la municipalité de Saint- Léandre. Les soumissions pourront être acceptées après entente de paiement entre les parties et avant le paiement final de la soumission acceptée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **13-Salaire et avantages sociaux Directeur Général**

Selon le contrat en vigueur entre la Municipalité de Saint-Léandre, le salaire du directeur général sera automatiquement indexé à chaque début d'année financière soit le 1er janvier d'un montant équivalent à l'augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec coût de la vie plus 2 %.

Le salaire annuel du directeur général devra en tout temps être supérieur d'au moins dix pourcent (10 %) au plus haut salaire de base payé par la municipalité à un autre employé.

#### **RÉSOLUTION 1701-11**

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et majoritairement résolu de procéder à l'indexation du salaire de 2017 du directeur général d'un montant équivalent à l'augmentation du coût de la vie en fonction de

l'indice des prix à la consommation soit le coût de la vie 1.4 % plus 2 % du salaire de 2016 (soit un taux horaire de base 28.50\$/ heure pour un total de 35 heures semaine du lundi au jeudi inclusivement). Pour un taux horaire de 29.47\$ en 2017.

**Adoptée à la majorité des conseillers présents**

**Pour : 3**

**Contre : 2**

**Madame Andrée Blouin**

**Monsieur Marcel Tremblay**

**Monsieur Steve Castonguay**

**Madame Vanesza Chouinard**

**Monsieur Doris Saucier**

#### **14-Avis de motion**

Un avis de motion est déposé par Monsieur Doris Saucier, \_\_\_\_\_ pour une indexation des salaires et allocations du maire et des conseillers de la municipalité de 2% pour 2017.

#### **15-Varia**

a) **Nomination représentant au CDL de Saint-Léandre**

#### **RÉSOLUTION 1701-12**

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de nommer Monsieur Doris Saucier à titre de représentant de la municipalité au sein du CDL de Saint-Léandre et de nommer Monsieur Steve Castonguay comme représentant suppléant ayant tous les avantages et mêmes privilèges.

#### **16- Période des questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions sur les sujets du dernier mois.

#### **17- Levée de la séance ordinaire.**

#### **RÉSOLUTION 1701-13**

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 9 janvier 2017, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

\_\_\_\_\_  
**Clarence Lévesque**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**André Marcil,**  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier

*Je soussigné, Clarence Lévesque, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*